



Bénéficiaire de « l'investissement d'avenir : prêt vert »

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 18/05/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 18/05/2020

Les entreprises industrielles peuvent bénéficier d'une aide financière appelée « investissement d'avenir : prêt vert ». Quelles sont les conditions à remplir pour en bénéficier ? Quel est le montant de l'aide financière ? Quelles sont les opérations éligibles à ce prêt ?

Prêt vert : pour qui ?

Quel est l'objectif du fonds impact création ? L'objectif du « prêt vert » est d'aider les entreprises à intégrer dans leur processus de fabrication industrielle des équipements plus écologiques.

Qui peut en bénéficier ?...

{ABONNEZ-VOUS}

Prêt vert : pour quoi ?

Quel est le montant du prêt ? Le montant du prêt délivré est compris entre 100 000 € et 3 000 000 €, sur une durée de 7 ans, dont 2 ans de différé d'amortissement en capital, dans la limite des fonds propres et quasi-fonds propres de l'entreprise.

Un montant plafond...

{ABONNEZ-VOUS}